

## **ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

**Société de Production Agricole Teboulba « SOPAT »**

Siège : Essaad -Route Ksour Essef - Mahdia

Messieurs les actionnaires de la Société de Production Agricole Teboulba « SOPAT » sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le **Mercredi 18 Décembre 2024 à 10 h** au siège de la Société « Les Pates Warda » sis à l'Avenue Hédi Nourira -Sousse et ce en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1-** Modification de la catégorie de la Société des Sociétés faisant public à l'épargne aux Sociétés ne faisant pas public à l'épargne ;
- 2-** Adoption de nouveaux statuts, et,
- 3-** Pouvoirs pour formalités.

## PROJET DE RESOLUTIONS AGE

### SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE TEBOULBA « SOPAT »

Siege Social : Essaad -Route Ksour Essef

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra en date du 18/12/2024.

#### **1<sup>ère</sup> RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire, décide de modifier la catégorie de la Société des Sociétés faisant public à l'épargne aux Sociétés ne faisant pas public à l'épargne.

*Cette résolution mise aux voix, est adoptée à .....*

#### **2<sup>ème</sup> RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, comme conséquence de l'adoption de la première résolution, décide d'adopter les statuts, mis à jour conformément aux dispositions légales en vigueur et annexés au présent procès-verbal.

*Cette résolution mise aux voix, est adoptée à .....*

#### **3<sup>ème</sup> RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tout pouvoir au Directeur Général ou à son représentant, pour procéder à toutes opérations de dépôt, de publicité et accomplir toutes les formalités de publications légales.

*Cette résolution mise aux voix, est adoptée à .....*